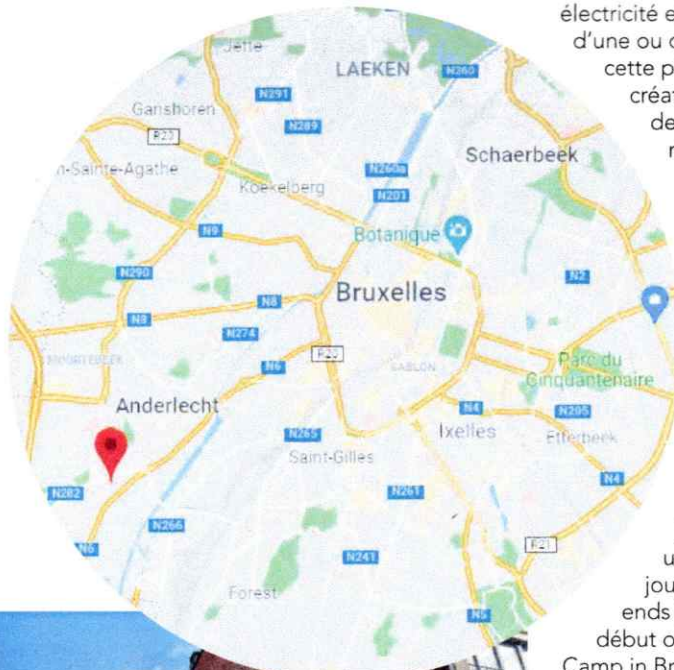




électricité et vidanges) le temps de leur séjour d'une ou deux nuits. Mais l'idée est de valider cette période de test et de penser à la création d'une véritable aire d'étape et de service pérenne cette fois-ci. La réservation sera obligatoire pour éviter aux usagers de se trouver devant l'aire de stationnement complète une fois sur place.

Quand est-ce que votre projet verra le jour ?

Depuis juillet 2021, le projet est géré par Camp in Brussels (asbl). Le site doit subir quelques aménagements comme le remplacement de la grille d'accès. Le projet verra le jour au plus tard en janvier 2022 et sera accessible pour une durée de quelques années tous les jours d'avril à fin septembre et les week-ends (du vendredi 14h au lundi 13h) entre début octobre et fin mars. Un responsable de Camp in Brussels passera tous les jours ouvrables. Ce sera l'occasion de rencontrer les usagers de passage pour échanger. Comme l'activité se teste, il faudra constamment s'adapter et l'accueil pourra évoluer, par exemple en élargissant les périodes d'ouverture...

Qu'en est-il de la zone à basses émissions (LEZ) ?

Les camping-caristes sont souvent mal informés des nouvelles conditions d'accès à Bruxelles Capitale suite à la LEZ. La dérogation est automatique pour tous les camping-cars et fourgons aménagés immatriculés en Belgique et il n'y a aucune démarche à entreprendre. Pour ceux immatriculés à l'étranger, il faut demander une dérogation gratuite qui est valable 3 ans.
<https://lez.brussels/mytax/fr/registration>

Adresse Camp in Brussels

13, Rue Félicien Rops 1070 Anderlecht (Bruxelles-Capitale).
GPS: 50°49'36.5»N 4°17'49.8»E
Latitude: 50.8262836
Longitude: 4.2966627

Contacts Camp in Brussels

+32 (0)486 83 26 10



Il existe pourtant une aire à l'auberge de jeunesse de Molenbeek, avec seulement cinq emplacements et un accès peu facile, et d'autres aires dans la périphérie flamande mais à une heure en transports en commun du centre-ville. La progression de la pratique de ce tourisme itinérant à Bruxelles ne sera toutefois possible que grâce à la prise de conscience des acteurs du tourisme local et régional en prenant la mesure du phénomène et en se donnant les moyens d'attirer et de retenir ces nouveaux touristes en soutenant la création d'une aire de ravitaillement et d'étape adaptée aux besoins des véhicules de loisirs.

Qu'est-ce que l'aire de stationnement propose ?

Il s'agit d'une aire de stationnement disposant de 24 emplacements et sécurisée par une grille codée. Une participation financière de 10 euros par tranche de 24h est demandée pour chaque véhicule stationné. Malheureusement, il n'y aura pas de service, mis à part le tri des déchets, car l'occupation temporaire ne le permet pas. Les usagers seront donc autonomes (en eau,

PARKING

Pour plus d'informations :

www.campinbrussels.com

campinbrussels@gmail.com

www.facebook.com/campinbrussels